

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/SC.4/6
2 décembre 1948

ORIGINAL : FRENCH/
ENGLISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSION
SOUS-COMMISSION 4

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Belgique : Proposition pour l'article 6

Article 6

Tous sont égaux devant la loi et ont droit indistinctement à une égale protection de la loi, notamment contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration ou contre toute provocation à une telle discrimination.
